

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative à la problématique des boxes à vélos des écoles de la rue des Résédas.

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

Les 3 écoles de la rue des Résédas, souhaitent placer dans le parc qui les jouxte des emplacements sécurisés pour une centaine de vélos. Pour ce faire, elles disposaient d'un subside accordé par la « Fondation Roi Baudouin » pour un montant de 80.000€ dans le cadre du fonds « Bike in Brussels ».

Cependant, le projet a été recalé par la Commune qui a proposé un autre projet qui consistait à faire sauter 11 emplacements de parking pour voiture et placer des boxes à vélos pour 55 vélos. Ce nouveau projet est cependant maintenant recalé par la Région parce que le placement de boxes à vélos en voirie asphaltée implique maintenant un désasphaltage aux frais du demandeur, montant impayable pour les écoles.

Voilà donc, 3 écoles enthousiastes qui souhaitent installer des boxes à vélos complètement recalées pour leur projet et qui devront sans doute subir la perte de leur subside de 80.000€. La politique tant de la Région que de la Commune d'installer des box à vélos se heurte à une politique tellement restrictive que des subsides tombent à l'eau et amènent les parents à continuer à emmener leurs enfants à l'école en voiture faute d'infrastructure.

Il est tout de même piquant de constater à nouveau que la priorité est de supprimer du stationnement automobile plutôt que d'installer des boxes à vélos puisque le projet de l'école était d'installer 110 emplacements vélos sans perte de stationnement, alors que la Commune impose des emplacements pour 55 vélos avec perte de 11 emplacements de stationnement.

C'est une situation complètement surréaliste étant donné que nos autorités prônent l'utilisation du vélo à Bruxelles. Il est indispensable que la Région accepte le projet initial, afin de bien montrer sa cohérence d'une ville où les habitants utiliseraient davantage le vélo comme mode de déplacement. Mes questions sont les suivantes : Quelles actions allez-vous entreprendre pour permettre à ces écoles de réaliser leur projet ? L'installation dans le parc semble la situation idéale étant donné que, là, le sol est forcément déjà perméable et qu'elle permet le stationnement d'une centaine de vélos.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture du texte suivant :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

Votre question est sans objet car « Urban », un service régional, a annoncé vendredi passé que les deux écoles en question recevront le permis pour leur projet, sans condition supplémentaire. Et nous sommes contents que le projet soit enfin réalisé.

Quant à la proposition faite par les écoles, à savoir placer les boxes dans le parc « Résédas », elle n'est pas acceptée, cela pour des raisons légales d'urbanisme. Le

PRAS définit un parc, c'est-à-dire une zone verte, c'est pourquoi des installations comme celles proposées ne peuvent y être placées. Les deux écoles ont reçu des explications détaillées à ce sujet.

Le Collège a donc cherché à voir comment il pouvait les aider à mettre en œuvre leur projet. Ainsi, le projet a été développé de manière qu'il trouve une place sur la voirie publique. Le Collège soutient explicitement cette voie de solution. Il existe de nombreuses écoles sur le territoire communal, dont certaines ont beaucoup moins d'espace que ces deux écoles pour garer les vélos. De nombreuses écoles ne disposent que de petites cours, alors que tout espace disponible est nécessaire pour que les enfants puissent jouer, d'où la recherche d'une solution placée devant l'école, sur la voirie publique.

Pour cette dernière solution, un permis était nécessaire et a été accordé, sous certaines conditions que la Région a abandonnées depuis lors.

Nous nous réjouissons, avec les parents, de l'installation de nouvelles boxes qui permettront à de nombreux enfants de bientôt pouvoir ranger leurs vélos en toute sécurité dans la rue des Résédas.